



REPUBLIQUE DU CAMEROUN : ARRESTATION ET DÉTENTION ARBITRAIRES DE  
BERTRAND AYISSI NDZOMO, CHEF DU BUREAU DU TRIHEBDOMADAIRE L'ŒIL DU SAHEL  
DANS L'ADAMAOUA.

Communiqué de presse REDHAC-Coalition pays-Cameroun N°0017/13/09/2023.



Douala-Adamaoua, le 13 septembre 2023 : le Réseau des Défenseur(e)s des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa coalition-pays Cameroun ont appris avec stupeur la situation qui prévaut actuellement dans la région de l'Adamaoua et attirent par la même occasion l'attention des autorités sur les restriction de l'espace civique mettant par voie de conséquence la liberté d'expression, le travail des journalistes, des acteurs de la société civile et/ou défenseur(e)s des droits humains exerçant dans cette partie du territoire en péril.

### Les faits :

Le 11 septembre 2023, selon les sources crédibles, Monsieur Bertrand Ayissi NDZOMO, chef du bureau du trihebdomadaire « L'œil du Sahel » dans la région de l'Adamaoua a reçu une convocation N° 077/CA/H/SDG/CAUB signée du gouverneur de la région M. KILDADI Taguiéké Boukar à se présenter dans ses services le 12 septembre 2023.

Le 12 septembre 2023, après une audition sur fond de menaces, intimidations, et torture psychologique dans le bureau du gouverneur de la région de l'Adamaoua, le journaliste a poursuivi sa journée dans les couloirs de la Gendarmerie nationale à Ngaoundéré Il lui est reproché les faits de : « *propagation de fausses nouvelles* ».

Rappelons que, Bertrand Ayissi NDZOMO selon les sources les menaces ont exploser après la parution d'une enquête d'investigations sur le trafic d'organes humains dans l'Adamaoua, il y a quelques semaines selon le journaliste : « *J'avais été menacé par le SG des Services du gouverneur juste après parution de cette enquête. Mais il s'était calmé* »

A ce jour, Bertrand Ayissi NDZOMO, chef du bureau du trihebdomadaire « L'œil du Sahel » est placé en détention administrative à la compagnie de gendarmerie de ngaoundéré sur instruction du gouverneur de la région M. KILDADI Taguiéké Boukar.

### De tout ce qui précède, Le REDHAC et sa coalition-pays Cameroun :



- Condamnent avec fermeté l'arrestation illégale et la détention arbitraire de Bertrand Ayissi NDZOMO, chef du bureau du trihebdomadaire « L'œil du Sahel » à la compagnie de gendarmerie de ngaoundéré ;
- Dénoncent avec la dernière énergie toute forme de musèlement entretenue par les autorités administratives et judiciaires et qui se manifeste par les intimidations, les filatures, les menaces de mort, les arrestations et détentions arbitraires, des traitements inhumains et dégradants ainsi que les enlèvements à l'encontre des journalistes et défenseur(e)s des droits humains ;
- Exigent la libération immédiate et sans condition du journaliste Bertrand Ayissi NDZOMO, chef du bureau du trihebdomadaire « L'œil du Sahel ».

### **Aussi, le REDHAC et sa coalition-pays Cameroun :**

- Encouragent les défenseurs dans leur travail de promotion, protection et de valorisation des droits humains ;
- S'insurgent contre la détérioration sans cesse croissante de la situation des défenseur(e)s des Droits Humains notamment des acteurs sociaux ;
- Condamnent avec fermeté ces nombreuses violations des droits aux libertés d'opinion, d'expression et de presse.

### **Ensuite, le REDHAC et sa coalition-pays Cameroun :**

- Tiennent pour responsable le gouverneur de la région M. KILDADI Taguiéké Boukar en cas de disparition forcée ou assassinat du journaliste ;
- Demandent que soient assurées la protection, la sécurité physique, psychologique et morale de Bertrand Ayissi NDZOMO ;
- exigent que cesse toute forme d'intimidation sur les Défenseur(e)s des Droits Humains, qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et de Défense des Droits Humains.

### **Aux Nations Unies, l'Union Africaine, à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples :**

**Le REDHAC et sa coalition- pays Cameroun :** recommandent de rappeler au Gouvernement du Cameroun le respect scrupuleux des conventions, traités et instruments, protocoles, Chartes, principes sur le plan régional (Union Africaine) et international (ONU) des Droits Humains et des libertés fondamentales librement ratifiés et signés par le Cameroun notamment :



## **LA DÉCLARATION DE PRINCIPES SUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN AFRIQUE DE 2002 DE L'UNION AFRICAINE (CADHP):**

### **Préambule :**

« Réaffirmant l'importance cruciale de la liberté d'expression en tant que droit humain individuel, pierre angulaire de la démocratie et aussi en tant que moyen pour garantir le respect de tous les droits humains et libertés fondamentales de l'homme ;  
Convaincue que le respect de la liberté d'expression et du droit d'accès à l'information détenue par les organes et sociétés publics mènera à une plus grande transparence et responsabilité publiques ainsi qu'à la bonne gouvernance et au renforcement de la démocratie ».

## **LA CHARTE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES (CADHP) :**

### **Article 2 :**

« Toute personne a droit à la jouissance des droits et libertés reconnus et garantis dans la présente Charte sans distinction aucune, notamment de race, d'ethnie, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation ».

### **Article 9 :**

- « 1. Toute personne a droit à l'information.
2. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions »

## **LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES :**

« Article 19 : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

## **LE PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES DES NATIONS UNIES :**

### **Article 19**

- « 1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.
2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. »

## **Enfin, le REDHAC et sa coalition- pays Cameroun :**

Encouragent le Gouvernement du Cameroun à protéger efficacement les Défenseur(e)s des Droits Humains, en promulguant la loi portant « Promotion et Protection des Défenseur(e)s des Droits Humains ».



**Réseau des Défenseurs  
des Droits Humains  
en Afrique Centrale**

**Email** : [redhac.executifddhafricentrale@gmail.com](mailto:redhac.executifddhafricentrale@gmail.com)  
**Téléphones:** [\(+237\)233 42 64 04](tel:+237233426404) / [697618195](tel:+237697618195)/[681238996](tel:+237681238996)  
**Télécopie:** [\(+237\)233 42 64 04](tel:+237233426404)  
**SiteWeb:** [www.redhac.info](http://www.redhac.info)  
**Face book:** [RedhacRedhac](https://www.facebook.com/RedhacRedhac)  
**Twitter:** [@RedhacRedhac](https://twitter.com/RedhacRedhac)

Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network

## SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;  
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95  
Facebook : Redhac Redhac  
Twitter : @RedhacRedhac  
Site-Web : [www.redhac.info](http://www.redhac.info)

Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale Central Africahumanrights defenders network

**Cameroun-Région du Littoral-Ville de Douala –sis 17 Rue 1108 Bali derrière la station service Total NJO-NJO -1<sup>e</sup> Villa Portail Marron**  
**N° de récépissé : 0321/2010/RDDA/C19/BAPP**  
**Statut d’Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples(CADHP)**  
**Membre de la Coalition pour une Cour Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples efficace**  
B.P. 2863 Douala-Cameroun